

**Bulletin d'adhésion 2025 « Transport Terrestre de votre aéronef »
au Contrat groupe n°92500155**

En tant que courtier d'assurance (article L521-2 II-1°) b du Code des Assurances), AIR COURTAGE ASSURANCES a interrogé uniquement la compagnie d'assurance HELVETIA comme fournisseur, pour le transport terrestre des aéronefs.

LE SOUSCRIPTEUR / ASSURE

Cette proposition d'assurance est réservée **aux propriétaires** des biens assurés en tant que :

- Personnes privées /morales
- Associations loi 1901
- Structures commerciales *

et licencié (pour personne physique) ou affilié (pour personnes morales) auprès d'une des fédérations suivantes :
 FFPLUM FFVP RSA FFH FFVL FFA (ex FNA) FFA (aérostation)

Ou membre de l'association.

**Pour les structures commerciales ou personnes morales, doit être affilié la structure elle-même ou son représentant légal*

L'assuré doit résider en France Métropolitaine (Corse incluse), Guadeloupe, Guyane Française, Réunion, Martinique.

BIEN ASSURÉ

Planeurs, motoplaneurs, aéronefs, ULM remorqueurs, ULM toutes classes, avion remorqueurs, **dument désignés à la souscription**

Ces biens sont transportés par les assurés (tel que défini ci-dessus) au moyen de véhicules/remorques **non désignés** leur appartenant ou pris en location ou prêtés :

- Pour leur compte
Ou
- Pour le compte de propriétaires privés sous réserve que le transport soit effectué à titre gratuit.

Lorsque le transport est effectué par une association, les propriétaires des biens transportés doivent être membres de l'association.

**SI VOUS N'ETES PAS LICENCIÉ OU AFFILIÉ A UNE FEDERATION MENTIONNÉE CI-DESSUS,
MERCİ DE NOUS CONTACTER POUR UNE ETUDE SPECIFIQUE.**

Vous êtes :

UN PROPRIETAIRE PRIVE : Licencié FFPLUM FFVP RSA FFH FFVL FFA (ex FNA) FFA (aérostation)

NOM : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :

OU

❖ **UNE ASSOCIATION ou STRUCTURE COMMERCIALE :** Affiliée FFPLUM ou FFVP RSA FFH FFVL FFA (ex FNA) FFA (aérostation)

NOM DE LA STRUCTURE :
Nom du représentant : Prénom :
Date et Lieu de naissance :

A compléter dans tous les cas :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : **France Métropolitaine (Corse incluse), Guadeloupe, Guyane Française, Réunion, Martinique.**

Tel : Fax : E-mail :

FORMULES DE GARANTIES

Selon les Conditions Générales HCTP CG 092019

- ✓ **FORMULE A** : « Accidents Caractérisés » et « Vol en cours de route »
- ✓ **FORMULE B**: Tous risques

y compris chargement et déchargement (cette garantie n'est pas accessible aux paramoteurs transportés dans un kit remorque).

y compris la collision avec une bordure de trottoir ou accotement, dès lors que l'aéronef est transporté dans un véhicule, sur une remorque ou tracté par un véhicule (pour les charriots)."

Par dérogation à l'article 5 des CG HCTP 092019, le vol (si Formule B souscrite) est couvert exclusivement dans les cas suivants :

- Vol consécutif à incendie ou accident caractérisé.
- Vol par agression.
- Vol total du véhicule, avec remorque le cas échéant et en cas de vol de paramoteur, vol de l'attelage constitué du véhicule et du paramoteur.

Le vol de la remorque dételée est garanti si, et seulement si, elle est équipée d'un système de sécurité complémentaire notamment pivot d'attelage bloquant tout déplacement.

AERONEF A ASSURER

Aéronefs éligibles à la FFVP : Planeur Motoplaneur ULM Multiaxes remorqueur ULM Multiaxes Avion remorqueur

Aéronefs éligibles à la FFPLUM : ULM Paramoteur ULM Pendulaire ULM Multiaxes ULM autogyre ULM Hélico

Si vous souhaitez que la garantie soit étendue aux dommages subis par la remorque utilisée au jour du sinistre, merci de cocher la case ci-après :

Constructeur	Modèle / Type	Immatriculation	Valeur à assurer (Aéronef ou Aéronef + remorque si j'ai coché option ci-dessus)
..... €

IMPORTANT : Il y a lieu de déclarer la valeur réelle de l'aéronef à garantir.
En cas de sous-assurance, l'assureur serait fondé à se prévaloir de la règle proportionnelle de l'article L121-5 du Code des Assurances et ainsi diminuer le montant de l'indemnisation.

Zone géographique : Union Européenne, Suisse, Norvège, Andorre, Monaco et Royaume Uni.

TARIFS

TARIFS		Valeur de l'aéronef et de sa remorque			
		Comprise entre 5 000€ et 50.000 €	Comprise entre 50.001 et 100.000 €	Comprise entre 100.001 et 150.000 €	Comprise entre 150.001 et 200.000 €
FORMULE A	Prime forfaitaire Garantie annuelle	<input type="checkbox"/> 172 €	<input type="checkbox"/> 322 €	<input type="checkbox"/> 342 €	<input type="checkbox"/> 434 €
	Prime forfaitaire Garantie temporaire (3 jours consécutifs)	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 70 €	<input type="checkbox"/> 95 €	<input type="checkbox"/> 125 €
FORMULE B	Prime forfaitaire Garantie annuelle	<input type="checkbox"/> 260 €	<input type="checkbox"/> 492 €	<input type="checkbox"/> 526 €	<input type="checkbox"/> 668 €
	Prime forfaitaire Garantie temporaire (3 jours consécutifs)	<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 125 €	<input type="checkbox"/> 185 €
Franchises Sauf Vol Total		20% minimum 300 €	20% minimum 450 €	20% minimum 750 €	
Coût d'actes		<input type="checkbox"/> 9€			
Taxe attentats obligatoire		<input type="checkbox"/> 6.50 €			

PROCEDURE EN CAS D'ACCORD :

1/ BON POUR ACCORD :

- Cocher les garanties souhaitées en page 2
- Signer et parapher toutes les pages du présent document (4 pages).
- Nous retourner l'original de la présente proposition par courrier

2/ PRECISER ICI LA DATE D'EFFET SOUHAITEE :

Date d'effet : La date mentionnée ci-dessus et au plus tôt la date mentionnée sur le cachet de la poste (sous réserve du règlement)

SOUSCRIPTION A LA GARANTIE ANNUELLE : 12 MOIS A EFFET DU / / 2025

Contrat AVEC tacite reconduction. Le préavis de résiliation étant de 60 jours avant l'échéance annuelle.

OU

SOUSCRIPTION A LA GARANTIE TEMPORAIRE DE 3 JOURS : 3 JOURS A EFFET DU / / 2025

Contrat SANS tacite reconduction. Les garanties expireront automatiquement au troisième jour à 23h59.

3/ PIECES A JOINDRE A VOTRE ENVOI :

- Si propriétaire privé : une copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- Si propriétaire structure : une copie du KBIS ou du récépissé d'immatriculation de l'association auprès de la préfecture
- Si ULM : une copie de la carte ET de la fiche d'identification de l'ULM et de la déclaration d'aptitude au vol à jour.
- Si autre aéronef : une copie du certificat d'immatriculation de l'appareil.

4/ REGLEMENT A LA SOUSCRIPTION : garantie subordonnée au paiement de la prime.

- Virement bancaire (merci d'indiquer l'identité du souscripteur : nom et prénom ou nom de la société)
IBAN : FR76 1780 6002 0062 2142 9088 526 / BIC : AGRIFRPP878
- Chèque bancaire n°joint, à l'ordre d'AIR COURTAGE ASSURANCES
- Carte bancaire, via un lien de paiement sécurisé qui vous sera adressé par email après réception de votre proposition signée.

5/ ETES-VOUS UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE) ou PROCHE D'UNE PPE ? :

NON OUI

Qui est PPE ? *

Les personnes qui exercent, ou ont cessé d'exercer depuis moins d'un an, des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives pour le compte de la France, d'un État étranger ou d'une organisation internationale, ainsi que leurs proches (membres famille...)

Les personnes étroitement associées aux PPE, notamment dans le cadre d'une société ou structure juridique (fiducie ou trust) ou entretenant un lien d'affaires (commercial ou économique) étroit.

* Selon l'article R561-18 du Code Monétaire Financier - Information désormais rendue nécessaire en vertu de la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

6/ ETES-VOUS UNE PERSONNE MORALE ?

NON OUI

Si OUI : Nom du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) de la personne morale :

7/ SUPPORT DE COMMUNICATION :

Comment souhaitez-vous recevoir l'ensemble de nos correspondances/ contrats : 100% PAPIER 100% DIGITAL

8/ CONSENTEMENT ACTION COMMERCIALE :

Acceptez-vous de recevoir de la part d'AIR COURTAGE ASSURANCES par email, par téléphone ou par courrier des informations à caractère commercial susceptibles de vous intéresser ? OUI NON

9/ DÉCLARATIONS :

Je soussigné(e) souscripteur du contrat d'assurance déclare avoir :

- Pris connaissance de la [FICHE D'INFORMATIONS LEGALES AIR COURTAGE ASSURANCES](#) (dans laquelle vous trouverez notamment les informations concernant le traitement des données personnelles, les réclamations, la médiation de l'assurance)

- Pris connaissance et accepter les conditions d'assurances figurant dans ce Bulletin d'adhésion et dans les Conditions Générales HCTP CG_092019.

- Avoir pris note que si, en tant que souscripteur personne physique, j'ai adhéré au présent contrat en utilisant uniquement des techniques de communication à distance (téléphone, internet), et à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de mon activité commerciale ou professionnelle, je dispose de la faculté de renoncer à ce contrat, par écrit, pendant un délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat (date d'effet), sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.



AIR COURTAGÉ — ASSURANCES —

Pour exercer ce droit de renonciation, il suffit d'adresser, sur un support papier (courrier simple, lettre recommandée...) ou sur un autre support durable (email,...), le modèle ci-dessous à l'adresse suivante : AIR COURTAGÉ ASSURANCES 330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprises "Pierre Blanche" - 01150 SAINT VULBAS, France ou par email à : info@air-assurances.com

"Je soussigné(e) M..... (nom, prénom, adresse) déclare renoncer à ma souscription au contrat (Nom du contrat souscrit) n° que j'avais souscrit à distance le Fait à le signature"

Les garanties cessent à la date de réception de la renonciation, et les cotisations déjà versées me seront remboursées, à l'exception de celles correspondant à la période de garantie déjà écoulée.

Si des prestations m'ont déjà été versées au titre de mon adhésion, je ne peux plus exercer mon droit à renonciation.

Le proposant soussigné déclare que les renseignements qui précèdent sont à sa connaissance exacte et propose qu'ils servent de base à l'établissement du contrat qu'il peut souscrire. Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive, toute omission ou déclaration inexacte entraîne suivant le cas les sanctions prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.

Nom, Prénom :

Date :

Signature :

[Demande de souscription à compléter et à retourner avec votre règlement à :](#)

AIR COURTAGÉ ASSURANCES - 330 Allée des Lilas - Hôtel d'entreprises Pierre Blanche - 01150 SAINT VULBAS

Tel : 04 27 46 54 00 - Email : info@air-assurances.com